



HONORAIRES DE TRANSACTION

REMUNERATION TTC	
Montant de la transaction	Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction
Jusqu'à 100.000 €	6 %
Jusqu'à 250.000 €	5 %
Jusqu'à 400.000 €	4 %
Au-delà	3 %

HONORAIRES DE LOCATION

- A la charge du locataire :
 - pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail le montant est fixé à 10 € / m² de surface habitable (loi ALUR).
 - pour la réalisation des états des lieux le montant est fixé à 3 € / m² de surface habitable (loi ALUR).
 - pour un avenant au bail : 300 € TTC (forfait)
- A la charge du bailleur :
 - pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail le montant est fixé à 10 € / m² de surface habitable (loi ALUR).
 - pour la réalisation des états des lieux le montant est fixé à 3 € / m² de surface habitable (loi ALUR).

HONORAIRES DE GESTION

- A la charge du bailleur :
 - Honoraires de gérance locative : 6 % HT sur les loyers charges comprises*.
**(pourcentage dégressif en fonction du volume pour les immeubles en monopropriété)*
 - Garantie des loyers impayés et détériorations locatives : 2,50 % TTC sur les loyers charges comprises.

MARIANNE IMMOBILIER
www.marianneimmobilier.com
✉ agencemarianne@orange.fr
120 rue Don Bosco – 34000 Montpellier
☎ 04.67.42.89.68